

INITIATIVE VAUDOISE POUR DES TRANSPORTS PUBLICS GRATUITS, ÉCOLOGIQUES ET DE QUALITÉ

Celui qui falsifie les résultats de la récolte de signatures est punissable selon l'article 282 du Code pénal suisse.

Publication de l'initiative dans la Feuille des avis officiels : **24 août 2021**

Dernier délai pour la remise des listes de signatures aux Municipalités : **24 décembre 2021**

Les électeurs soussignés demandent que la question suivante soit soumise au corps électoral, conformément aux articles 78 à 82 de la Constitution vaudoise: acceptez-vous l'initiative populaire «Pour des transports publics gratuits, écologiques et de qualité» demandant que la Constitution vaudoise du 14 avril 2003 soit modifiée comme suit:

Art. 57bis (nouveau)

« L'Etat garantit des transports publics gratuits, de qualité et respectueux de l'environnement ainsi qu'une desserte équitable et cohérente de toutes les régions du canton. Le financement de la gratuité est assuré principalement par les mesures fiscales usuelles, compatibles avec le but recherché par la présente disposition constitutionnelle. »

Cette liste ne peut porter que des signatures de citoyen·ne·s suisses domicilié·e·s dans la commune ci-dessous. Les indications ci-dessous doivent être manuscrites et apposées par le signataire lui-même.

La loi interdit l'adjonction d'annexes; les signatures supplémentaires doivent être apposées sur une autre liste.



N° postal :

Commune :

	Nom (à la main, en majuscules)	Prénom (à la main, en majuscules)	Date de naissance (jour/mois/année)	Adresse précise (rue et numéro)	Signature (indispensable)	Contrôle Laisser blanc
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13						
14						
15						

Au nom de la municipalité
(sceau et signature):

La municipalité atteste que les citoyens ci-dessus sont inscrits au rôle des électeurs à la _____
date du (jour du contrôle par le greffe) et que le nombre des signatures valables est de _____

Conformément à l'art. 94 LEDP, la municipalité adresse les listes de signatures attestées au Comité, le **24 janvier 2022** au plus tard. Le Comité remet l'ensemble des listes attestées au Secteur des droits politiques le **28 janvier 2022** au plus tard.

Comité d'initiative : Andrea Egli (Lausanne), Mathias Noël (Aran), Franziska Meinherz (Lausanne), Emmanuelle Germond (Lausanne), Luca Schalbetter (Yverdon-les-Bains), Djaouad Souyad (Crissier), Raymond Durussel (Ballaigues)
Ces personnes se réservent le droit de retirer l'initiative en application de l'art. 98 LEDP.

Merci de renvoyer cette liste, même incomplète, avant le 15 décembre 2021 à Comité pour des transports publics gratuits, Place Chauderon 5, 1003 Lausanne

